

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18374**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle Gestion de la production industrielle, spécialité Acquisition de données, qualification d'appareillages en milieu industriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 201 Technologies de commandes des transformations industrielles, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les fonctions suivantes :

Assistant Ingénieur ou Technicien supérieur dans le domaine de la conception, du contrôle de chaînes d'acquisitions en milieu industriel et du contrôle qualité le diplômé sera amené à exécuter les activités suivantes :

- Mettre en place les outils d'amélioration de la qualité, de la gestion de la production et de la métrologie
- Utiliser les outils statistiques
- Choisir les capteurs (de grandeurs physiques ou chimiques) adaptés à la chaîne de mesure
- Traiter et conditionner les signaux issus de capteurs pour les rendre accessibles aux utilisateurs
- Qualifier (au sens métrologique) la chaîne de mesure ou l'instrumentation
- Etre capable de concevoir une chaîne automatisée d'acquisition de mesures
- Maîtriser des logiciels d'interfaçage
- Mettre en place de nouveaux instruments sur des chaînes existantes
- Gérer un parc d'instruments
- Contrôler et analyser la qualité des outils de la mesure pour les laboratoires de l'industrie chimique, de la santé et de l'agroalimentaire
- Anticiper et prévenir les dysfonctionnements de la chaîne de mesure
- Juger d'un point de vue statistique les données recueillies

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans les industries métallurgiques, automobiles, chimiques, dans les bureaux d'études associés et centres de recherche.

- Instrumentiste industriel
- Instrumentiste sur analyseur automatique
- Technicien de maintenance en informatique industrielle
- Technicien de contrôle en matériel électronique
- Adjoint chef de laboratoire d'analyses industrielles
- Adjoint de laboratoire de contrôle en industrie
- Technicien d'entretien d'appareillages de mesures et de régulation
- Technicien / Technicienne d'études en instrumentation-régulation
- Technicien / Technicienne d'études instrumentiste
- Technicien de fabrication et de contrôle et essais en électricité et électronique
- Techniciens d'installation et de maintenance des équipements non industriels (hors informatique et télécommunications).
- Techniciens de recherche-développement et des méthodes de production des industries de transformation
- Techniciens de production et de contrôle-qualité des industries de transformation

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1502 : Management et ingénierie qualité industrielle

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le contrôle des connaissances s'effectue par contrôle continu.

L'obtention de la licence se fait après obtention de la moyenne 10/20 (avec compensation entre UE) pour la formation théorique ainsi que la moyenne pour la formation pratique (projet et stage). Il n'y a pas de compensation entre ces 2 éléments.

- TRONC COMMUN : Management de la gestion de projets, Outils informatiques, outils transversaux (1.5 ECTS)
Sciences humaines et communication, Langues, Economie et connaissance de l'entreprise, Propriété intellectuelle, brevets, législation. (1.5 ECTS)
- HOMOGENEISATION DES CONNAISSANCES: Mise à niveau en physique et chimie
- QUALITE ET GESTION DE LA PRODUCTION - METROLOGIE : Outils de la qualité, maîtrise de la qualité, gestion du matériel et de la production, métrologie (4 ECTS)
- OUTILS STATISTIQUES DU TRAITEMENT DE LA MESURE: jugements statistiques en physique et chimie, utilisation des outils statistiques, maîtrise statistique de procédés (4 ECTS)
- CAPTEURS MECANIQUES, THERMIQUES, ELECTRIQUES ET OPTIQUES (5 ECTS)
- CAPTEURS CHIMIQUES, DE RADIOACTIVITES ET BIOCAPTEURS (5 ECTS)
- PARCOURS ACQUISITION DE DONNEES:**
- CONDITIONNEMENT DU SIGNAL: Electronique, traitement du signal, connectique (5 ECTS)
- INFORMATIQUE INDUSTRIELLE: programmation, acquisition de données (5 ECTS)
- PROJETS TUTORES (10 ECTS)
- STAGE (15 ECTS)
- PARCOURS QUALIFICATION DES OUTILS DE LA MESURE:**
- PLACE DES CAPTEURS DANS L'INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE: instrumentation en physique et chimie, instrumentation spécifique aux métiers de la santé et de l'environnement, gestion d'un parc d'instrumentation (5 ECTS)
- PROCEDES QUALIFICATION: Aspects normatifs: les BPL et le programme de qualification, Déroulement de la qualification, Qualification opérationnelle et des performances (OQ PQ), études de cas pratiques par catégorie d'équipements, fiches de vie (5 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Université de Lorraine

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Metz

Historique de la certification :